

Séance du

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,
DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C.,
LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., DEJAEGHERE N.,
Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu l'Arrêté Royal du 17 juin 1976 autorisant la constitution de l'intercommunale IPALLE ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale ;

Vu l'article L1523-12 du décret du 19 juillet 2006 modifiant le livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la convocation officielle ayant à l'ordre du jour les points suivants :

1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2025
2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025 de la SC IPALLE :
 - 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 2.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Comptes annuels consolidés au 31/12/2025 de la SC IPALLE
 - 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 3.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés
6. Rapport de rémunération (art.6421-1 du CDLD)
7. Autres documents requis par le CDLD
8. Confirmation des rémunérations des président et vice-président ainsi que des jetons de présence au sein des instances
9. Remplacement d'administrateur

Vu les documents transmis par l'intercommunale IPALLE, accompagnant l'invitation à cette assemblée ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver, aux majorités suivantes, les points ci-après, inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2026 de l'intercommunale IPALLE :

Point 1 : **PAR**
Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2024

Point 2 : **PAR**
Comptes annuels statutaires au 31/12/2025 de la SC IPALLE (2.1. à 2.4.)

Point 3 : **PAR**
Comptes annuels consolidés au 31/12/2025 de la SC IPALLE (3.1. à 3.3.)

Point 4 : **PAR**
Décharge aux administrateurs

Point 5 : **PAR**
Décharge au Commissaire (Réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés

Point 6 : **PAR**
Rapport de rémunération (art 6421 – 1CDLD)

Point 7 : **PAR**
Autres documents requis par le CDLD

Point 8 : **PAR**
Confirmation des rémunérations des président et vice-président ainsi que des jetons de présence au sein des instances

Point 9 : **PAR**
Remplacement d'administrateur

Article 2 : de charger les délégués de la commune de Bernissart de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le conseil communal.

Article 3 : de charger le collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale à l'adresse mail suivante : nathalie.deplus@ipalle.be

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN